

Mesdames et Messieurs les directrices et
directeurs des écoles

S/C de Mesdames, Messieurs les inspecteurs de
l'Education nationale

Lille, le mardi 6 octobre 2020

Objet : Lancement de la labellisation « Etablissement en Démarche de Développement Durable » (E3D) 2020-2021

Référence : circulaire du 24 septembre 2020 - BO n°36 du 24/09/2020

Mission E.D.D.

Dossier suivi par
Cédric DAVID
Inspecteur de l'Education
nationale
Chargé de mission
ce.0592778f@ac-lille.fr

Anne BAILLIEUX
Conseillère pédagogique
Réfèrent E.D.D. de
circonscription
Téléphone
03 27 42 81 00
Courriel
Anne.baillieux@ac-lille.fr

21bis, rue Chevray
59530 LE QUESNOY

Pièces jointes :

- Liste des établissements labellisés,
- cahier des charges,
- dossier de candidature E3D,
- liste des référents EDD.

Dans le cadre du dispositif « Etablissement en Démarche de Développement Durable » une nouvelle campagne de labellisation est lancée, au titre de l'année 2020-2021.

494 établissements scolaires des 1er et 2nd degrés de l'académie de LILLE ont d'ores et déjà obtenu le label E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable), dont 380 écoles du 1^{er} degré, reconnaissant la qualité de la démarche et des actions engagées dans ce domaine. Une communication spécifique et individuelle a été faite à chacune des écoles concernées en ce début d'année scolaire (courrier, diplôme).

Cette labellisation revêt désormais **quatre** niveaux de labellisation :

- niveau 1 : engagement de la démarche,
 - niveau 2 : approfondissement,
 - niveau 3 : déploiement,
 - **la labellisation de réseau** : dynamique de labellisation à l'échelle des territoires au travers d'une réflexion interdisciplinaire, voire inter-établissements. Vous pouvez dans ce cadre vous appuyer sur un établissement d'ores et déjà labellisé ou construire ex nihilo une action de réseau d'établissements non labellisés.
- Le label est octroyé pour une période de 3 ans pour les écoles, les collèges et les lycées.

Je vous invite à vous rapprocher du référent E.D.D. de circonscription (liste jointe) si vous souhaitez être accompagné dans la rédaction de la demande de labellisation.



2/2

Les dossiers de demande de labellisation sont à retourner à **l'inspecteur de circonscription**, et uniquement à lui, **pour le vendredi 16 novembre 2020 au plus tard**.

Le dépôt d'un dossier de labellisation engage alors l'école, pour la rentrée scolaire 2020-2021, à mettre en place au sein de l'établissement les différents projets proposés. Les actions et projets, menés par les élèves et les équipes pédagogiques, seront valorisés en académie par le biais de labels délivrés en fin d'année scolaire.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Cédric DAVID
IEN chargé de mission E.D.D.